

**DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES**  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Commune : ROQUEMAURE (221)  
Section : AZ  
Feuilles(s) : 000 AZ 01  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980  
Date de l'édition : 21/01/2015  
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2013E  
Document vérifié et numéroté le 21/01/2015  
A CDIF NIMES  
Par Patrick BIERMAN  
Inspecteur  
Signé

Cachet du service Compigne :  
Centre des Impôts foncier de :  
NIMES 2  
67 RUE SALOMON REINACH  
30032 NIMES CEDEX 1  
Téléphone : 04.66.87.60.67  
Fax : 04.66.87.60.67  
cdfi.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A ..... le .....  
**Document vérifié et numéroté le 21/01/2015**

D'après le document d'arpentage dressé (2)  
Par TEYSSONNEYRE  
Réf :  
Le 21/01/2015

(1) Pour les travaux effectués, la formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan régulier par exemple) effectuée par un géomètre ou un arpenteur habilité.  
(2) Ouaisé de la personne après (grandes eaux, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.).  
(3) Précisez les noms et qualités des signataires s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'association copropriétaire, etc.).

